

Débat d'orientation budgétaire 2024



Conseil d'Administration du 21/12/2023

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire et des obligations légales

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi Notre) est venue modifier l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et les effectifs.

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics communaux, donc aux CCAS.

Sommaire

I- Le contexte et les orientations budgétaires

II- Les missions du CCAS

III- Rétrospective et perspectives budgétaires

IV- Les hypothèses d'évolution du budget

A - Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

B - Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

C - La masse salariale

D - Les prévisions d'investissements

E - La situation au regard de la dette

V- Les ressources humaines : la structure des effectifs

VI- Une approche stratégique à adopter

VII- En synthèse

I. Le contexte et les orientations budgétaires

Le calendrier budgétaire 2024 du CCAS est impacté par un contexte d'incertitudes marqué par des paramètres macro-économiques à forts impacts, comme l'inflation ou la crise énergétique, mais aussi les incidences de revalorisations nationales pour les agents publics.

Cette année, ce dernier a été décalé du fait de l'adoption de la loi de finances prévue en décembre 2023. Le budget 2024 du CCAS sera donc voté en début d'année 2024.

Les principaux impacts :

- Un retour à des comptes publics normalisés avec comme objectif souhaité par le gouvernement, une baisse du déficit des collectivités locales.
- Une inflation qui reste forte même si une décrue est prévue dans le domaine énergétique, l'inflation reste constante notamment dans les secteurs des services et l'alimentation.
- L'emprunt devient plus coûteux (impact de l'indexation d'un prêt sur l'évolution du taux du livret A à 3%).
- Les décisions relatives à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents publics (hausse du point d'indice, nouvelles mesures en 2024).

II- Des missions nombreuses confiées par la Ville de Niort

Le service Petite Enfance (activité 2022)

Informer et orienter les familles et les professionnels - Relais Petite Enfance

- **546 demandes d'accueil**
- **170 ateliers d'assistantes maternelles**
Taux de participation : 80 %,
- **262 familles accueillies** (dont 173 en RDV)

Soutenir les enfants dans les quartiers prioritaires – Réussite Educative

130 enfants accompagnés sur l'année scolaire 2022/2023 sur les volets :

- Soutien lecture, langage, maths,
- Suivi psychomotricité
- Orientation vers des soins
- Soutien parental, lien famille/école



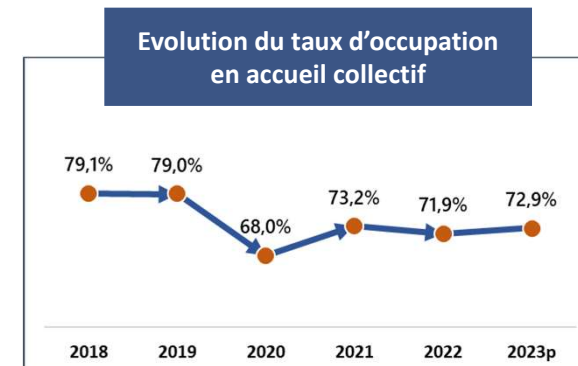
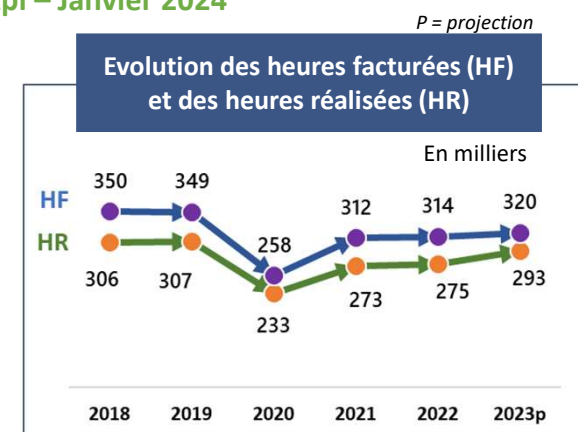
Accompagner la parentalité

- **53 familles** accueillies sur le **LAEP**
- **24 familles** rencontrées sur le **Café des parents** (halte garderie)

Proposer une offre d'accueil diversifiée

- 181 places – multi accueils collectifs
- 20 places – halte-garderie
- 434 enfants accueillis

Transformation de l'offre d'accueil familial - Ouverture de Pomme d'Api – Janvier 2024



II- Des missions nombreuses confiées par la Ville de Niort

Les services Intervention Sociale et Accompagnement – Médiation Sociale (activité 2022)

Les aides facultatives



930 ménages niortais bénéficiaires d'aides facultatives pour un montant total de 160 000 € (aide alimentaire, mobilité, énergie, accès au sport, culture et loisirs, etc.)

Mise à disposition de protections périodiques gratuites en libre-service

13 ménages hébergés et accompagnés dans les 6 logements relais

Logement ALT	Etat - DDETSPP	22 119 €
Lutte contre la précarité menstruelle	Etat - DREETS	8000 €



La lutte contre l'isolement

50 bénévoles / 50 personnes âgées visitées

+ de 3000 heures de visites à domicile réalisées par les bénévoles (correspond à 2 ETP)

Réseau Fraternel	CD 79	15 000 €
------------------	-------	----------



L'accompagnement social

+ de 10 000 accueils au CCAS

Env. 1200 ménages niortais accompagnés par les travailleurs sociaux du CCAS (+ de 6000 entretiens)



La veille sociale

+ de 4000 contacts avec des niortais sur l'espace public

= ALLER-VERS 16 niortais par jour



La médiation sociale

310 médiations proposées à près de 750 ménages niortais

4500 accueils et orientations réalisés par la médiatrice sociale en milieu postal

Des partenariats financiers

Montants 2022



Convention RSA	CD 79	120 000 €
Convention GDV	FSE	99 828 €
	CD 79	23 000 €
	Etat - DDETSPP	15 000 €
Marché ASLL	CD 79	128 000 €

Samu Social	Etat - DDETSPP	28 000 €
Aller-vers les publics précaires	Etat - DDETSPP	14 959 €
Veille sur l'espace public Médiation Sociale en Milieu Scolaire	Etat - FIPD	17 000 €

Médiation sociale pour les clientèles vulnérables	LA POSTE	13 230 €
Médiation Sociale en Milieu Scolaire	Etat - FIPD	10 000 €
Médiation par les pairs	CAN Politique de la ville	3 000 €

II- Des missions nombreuses confiées par la Ville de Niort

Le service de Maintien A Domicile



700 usagers accompagnés

Service d'Aide A Domicile

Service de Soins A Domicile

Repas A Domicile

SAAD

L'activité se maintient autour de 28 000 heures. Les difficultés de recrutement et l'absentéisme restent un frein pour augmenter l'activité : 26 agents pour 30 postes nécessaires.

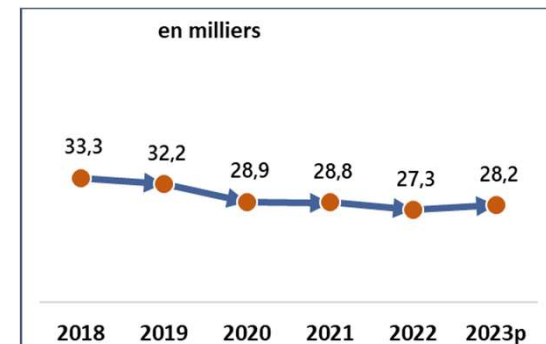
SSIAD

L'activité est très fortement impactée par la difficulté de recrutement : 10 aides-soignantes sur 13 postes. La capacité de l'équipe à absorber de nouvelles entrées est donc limitée. De plus, les agences intérimaires n'arrivent plus à satisfaire les demandes de remplacement.

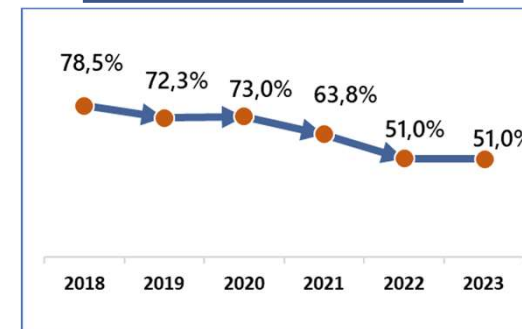
RAD

Suite à la crise sanitaire, l'activité est revenue aux alentours de 60 000 repas.

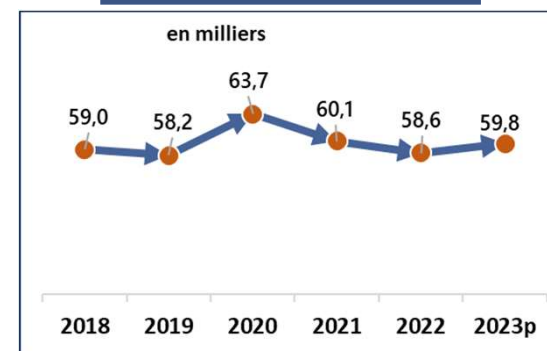
Nb d'heures d'intervention



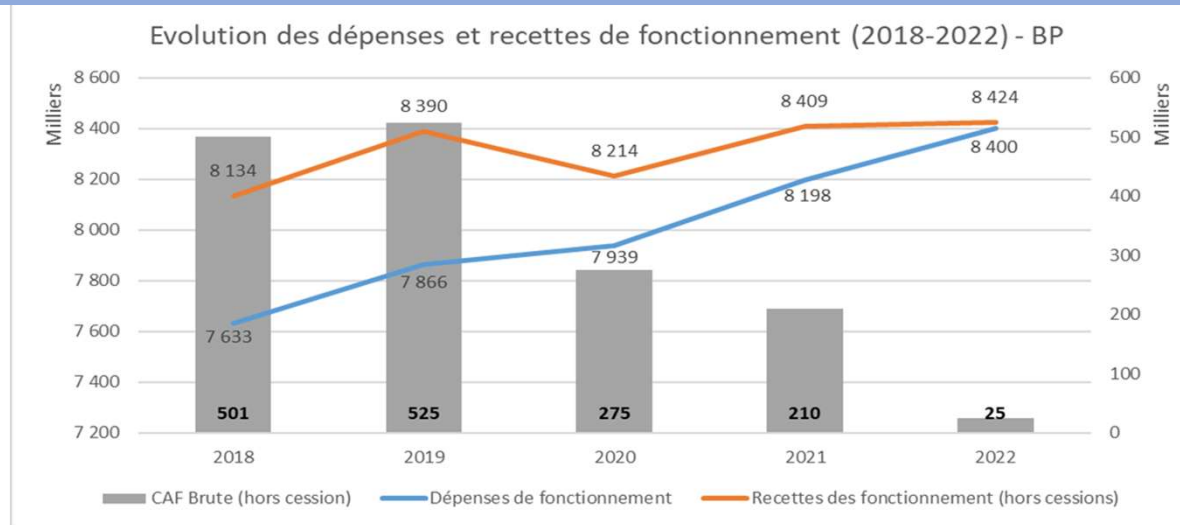
Taux d'occupation



Nb de repas livrés



III. Rétrospective et perspectives budgétaires



Le constat : dégradation de la situation financière du CCAS depuis 2020

Effet ciseaux des RRF/DRF

- une capacité d'autofinancement brute en diminution constante
- une capacité d'autofinancement nette négative pour la 1^{ère} fois en 2022, seule une cession permet de dégager un financement disponible pour l'investissement

Au niveau des recettes

- Une forte dépendance aux dotations/subventions (plus de 90% des RRF)
- Une forte dépendance à la subvention communale (60% des RRF)
- Une stagnation de la subvention communale depuis 2016 (5 050 k€)

Au niveau des dépenses

- Une part de dépenses de personnel élevée (82%) et en hausse malgré un effectif stable
- Des dépenses contraintes liées à l'inflation en augmentation (énergie/fluides, dépenses alimentaires, prestations extérieures, approvisionnements divers)

Les principales raisons

Les effets de la crise sanitaire : baisse d'activité donc moins de recettes

L'évolution des dépenses de personnels (+8%) à effectif stables : évolution statutaires et sociales ; coût des remplacements

Les choix budgétaires et financiers :

- Choix de subventionner les déficits de l'activité d'aide à domicile
- Choix d'autofinancer la crèche du Mûrier dans la volonté de diminuer les excédents

III. Rétrospective et perspectives budgétaires

*Des projections budgétaires 2023/2024
avec un niveau d'atterrissage de CAF nette fortement
négatif*

❖ **CAF nette prévisionnelle 2023 = - 713 k€**

- Des recettes projetées en diminution de 113 k€.
- Des dépenses projetées en augmentation de 499 k€ à raison principalement des évolutions des dépenses de personnel (+ 368 k€ - CTI, dégel du point d'indice) et des dépenses d'énergie/fluides (+ 72k€).

A noter qu'une cession évaluée à 300 k€ viendra nuancer le financement disponible négatif qui resterait projeté à – 413 k€.

❖ **CAF nette prévisionnelle 2024 = - 864 k€ (sans mesures d'amélioration des recettes et charges)**

- Des recettes projetées en augmentation de 101 k€ par rapport à 2022.
- Des dépenses projetées en augmentation de 862 k€ par rapport à 2022 à raison principalement des évolutions des dépenses de personnel (+ 819 k€) et des dépenses d'énergie/fluides (+ 92k€).

Ces évolutions tiennent compte de l'évolution de l'offre petite enfance (fin de la crèche Farandole et nouvelle crèche 24 places).

Aucune cession n'est programmée permettant d'améliorer la situation financière.

*Les mesures de court terme retenues, permettant d'atteindre
des niveaux de CAF autour de zero*

❖ **Diminution des dépenses**

- Non versement de la subvention d'équilibre du budget principal CCAS au budget SAAD
- Actions visant à réduire l'absentéisme et en conséquence le coût des remplacements

❖ **Augmentation des recettes**

- Solliciter de nouveaux financements des partenaires : Les négociations avec les financeurs en fin de conventionnement peuvent laisser entrevoir la possibilité de solliciter des crédits supplémentaires mais insuffisants et pas dès 2023.
- Augmentation de la subvention d'équilibre (qui n'a pas évolué depuis 2016) (+200K€) et prévision d'un montant supérieur en 2024 (+400 k€) permettant de repartir sur des bases nouvelles.

*

IV. Les hypothèses d'évolution du budget principal 2024

A - Les recettes réelles de fonctionnement

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre **9 121 000€** et progressent de 2,68% par rapport au budget primitif 2023

Des financements sécurisés

- ❖ **Augmentation de la subvention communale de 400 000€** soit au total 5 450 000€ (+8%)
- ❖ **Continuité des financements partenariaux** (PRE, intervention sociale, médiation, observatoire des solidarités...)
- ❖ **Continuité des « nouveaux » financements** des dispositifs Réseau fraternel et précarité menstruelle

De nouveaux projets

- ❖ **Crèche Pomme d'Api** : soutien de la CAF pour l'ouverture d'une nouvelle crèche et la délocalisation du relais petite enfance et du LAEP prévision 301 000€ de recettes soit 181 000€ de plus que la crèche familiale
- ❖ **Mieux manger pour tous** : projet sur 3 ans avec financement de l'Etat à hauteur de 120 000€
- ❖ Nouvelle mission : facilitateur numérique et social (26 000€ financés par la Poste)
- ❖ **A venir mais non encore budgétisés** : maison de la Parentalité (renfort des missions du RPE), transport solidaire

Quelques incertitudes...

- ❖ **La convention gens du voyage** renouvelée pour 3 ans, mais incertitudes sur la suite (financement de 153 000 € pour 2024) *

Financements partenariaux par secteurs	Prévision 2024
Intervention sociale	570 700€
Médiation	51 000€
Petite enfance/PRE	2 293 400€
Divers (FIPHFP, Observatoire...)	40 000€
TOTAL	2 955 000€

Financement usagers

Usagers petite enfance	545 000€
------------------------	-----------------

IV. Les hypothèses d'évolution du budget principal 2024

B - Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : **8 994 000€** et progressent de 2,75% par rapport au budget primitif 2023

Des évolutions à la hausse

- ❖ **Hausse du budget alimentation des crèches** : +22% par rapport au projeté 2023

- ❖ **Hausse des locations immobilières** : +16 000€ (prévision de la redevance pour la location des locaux Arcande)

- ❖ **Frais d'étude** : + 40 000€ (prévision audit secteur petite enfance)

- ❖ **Frais d'honoraires** :
 + 8 000€ (prévision accompagnement des projets de service)
 + 5 000€ (recours à un avocat face aux désordres de la crèche du Mûrier)

- ❖ **Aides facultatives** : +8 000€ pour la mise en place de chèques verts (en lien avec le projet Mieux manger pour tous)

- ❖ **Impact de la crèche Pomme d'Api et de la délocalisation du relais petite enfance** sur les frais de fonctionnement et sur la masse salariale (+ 5 postes financés) : +159 000€ de charges de fonctionnement

Des évolutions à la baisse

- ❖ **Baisse du budget des fluides (eau, électricité, gaz)** : le budget 2023 avait été fortement augmenté face à l'incertitude des nouveaux marchés. Un estimatif a été réalisé et nous pouvons envisager une baisse de ce poste de 41 000€

- ❖ **Suppression de la subvention de fonctionnement au budget SAD effective depuis 2023** : -362 200€ /BP 2023 (non réalisé) dans le cadre des négociations concernant la reprise des déficits du SAAD

- ❖ **Baisse de l'assurance statutaire du personnel grâce à la mise en place d'un groupement d'achat avec la Ville** : -3 000€ soit 19% de moins

Nouveauté : crèche Pomme d'Api (24 places)

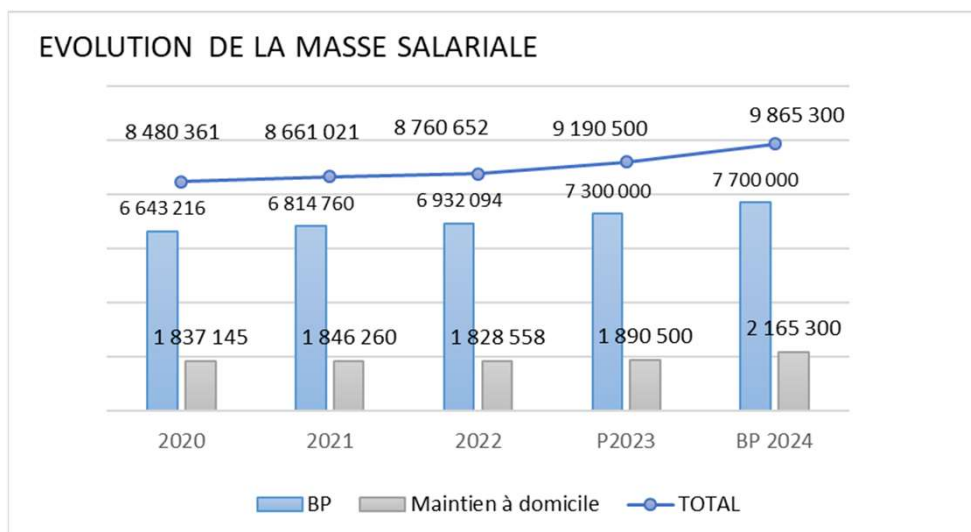
Dépenses	Montant
Masse salariale, charges de fonctionnement	499 400€
Recettes	
PSU CAF, usagers	301 400€
Reste à charge	198 000€
Ecart / crèche farandole	-20 000€

- ❖ **Basculement de la subvention CASC du chapitre 65 au 012 (masse salariale)** : 49 000€

IV – Les hypothèses d'évolution du budget 2024

C - Les Ressources humaines : la masse salariale du CCAS

La masse salariale du CCAS représente **85,6 % des dépenses de fonctionnement réelles**, ce qui représente une hausse de 3% par rapport au BP 2023
Le budget principal représente 78% de la masse salariale du CCAS et progresse de +5,5%



Budget principal : évolution à effectifs quasi constants jusqu'à 2023 : 149 ETP

4 postes créés sur la période : 1 chargé de mission, 1 adjoint administratif, un adjoint d'animation (poste financé),

2024 : création d'un adjoint d'animation (financé) pour une durée maximum de 3 ans et 5 postes supplémentaires avec la crèche Pomme d'Api

Sur les budgets annexes : difficultés à remplacer les agents sur le SSIAD et le SAAD ce qui explique la sous utilisation du budget du 012

	Historique des évolutions statutaires et sociales depuis 2019
2019	Réforme des assistants socio-éducatifs et éducateurs jeunes enfants (catégorie A) : 33 agents concernés Début de la mise en place du RIFSEEP 1 pour certains cadres d'emplois (filiale administratives, agents sociaux...)
2020	Mise en place d'un contrat groupe pour la mutuelle santé avec participation de l'employeur (30€/agent/mois) et revalorisation de la participation employeur pour le contrat Maintien de revenu (16€/mois)
2021	Mise en place du RIFSEEP 2 à effet rétroactif au 1/03/2020 pour les éducateurs jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, auxiliaires de soins... Mise en place de l'indemnité de fin de contrat Mise en place de la prime Grand Age pour les auxiliaires de soins : 13 agents concernés
2022	Dégel du point d'indice Mise en place du CTI agents du secteur à domicile (45 agents)
2023	Dégel point d'indice au 1 ^e /07/2023 Mise en place du CTI pour les travailleurs sociaux et médiateurs (35 agents) Provisions licenciements assistantes maternelles

IV – Les hypothèses d'évolution du budget 2024

C - Les Ressources humaines : la masse salariale du CCAS

Impacts 2024/ P 2023		A la hausse	A la baisse
Evolutions réglementaires	5 points de plus au 1/01/2024	92 400€	
	Dégel du points depuis juillet 2023 + hausse SMIC	114 700€	
	Hausse des charges patronales CNRACL (+1%)	44 400€	
	Versement CTI travailleurs sociaux et médiateurs (2022 payé en 2023)		-65 000€
Evolution budgétaire	Basculement de la cotisation CASC en masse salariale	63 300€	
Evolutions organisationnelles	Gel d'un poste rédacteur + un poste chargé de mission		-92 000€
	Suppression de la crèche familiale (-4 assistantes maternelles)		-210 000€
	Création de la crèche Pomme d'Api (9 créations de postes)	482 000€	
	Création 1 poste chargé d'animation (projet Mieux manger)	30 000€	
	Problématiques recrutement SAD /SSIAD (-8 postes en 2023)	220 000€	
		+ 1 046 800€	- 367 000€

A ces impacts spécifiques, s'ajoutent les impacts habituels (promotions de grades, changements d'échelons, GIPA...)

IV – Les hypothèses d'évolution du budget 2024

D - Les prévisions d'investissements

SECTEURS	MOTIFS	ETUDES	EQUIPEMENTS/ MOBILIERS	TRAVAUX	AUTRE	OBSERVATIONS
Bâtiment CCAS/Crèches	Etude thermique bâtiment CCAS et crèches	40 000 €				En lien avec les périodes de canicule qui deviennent récurrentes
	Etude restauration collective (Orangerie)	20 000€				Etude de la faisabilité d'une cuisine centrale
Multi accueils, RPE			85 000€	35 000€		Remplacement sols souples jeux extérieurs, WC PMR, équipements en volets, stores Renouvellement des matériels/mobiliers des structures et 2e phase d'achats pour la crèche pomme d'api (matériel restauration et lingerie)
Secteur intervention sociale	Logements relais Avances remboursables		5 000€		15 000€	
Tous secteurs	Enveloppes prévisionnelles travaux, équipements, mobiliers, FIPHFP, informatique...)		32 500€	29 000€	5 000€	
TOTAL		60 000€	122 500€	64 000€	20 000€	

IV – Les hypothèses d'évolution du budget 2024

E- Situation au regard de la dette

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Encours de la dette début d'année	1 265 075	1 133 475	1 002 842	877 203
Emprunts mobilisés	0	0	0	
Remboursement de l'annuité du capital	131 600	130 633	125 639	126 000
Encours de la dette en fin d'année	1 133 475	1 002 842	877 203	751 203

Sur le budget principal, 2 emprunts en cours :

- 1 emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne destiné à financer le bâtiment rue du Musée et la MCS de 1 372 041 € souscrit en 2000 pour une durée de 25 ans (terme en septembre 2025)
- 1 emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts (CDC) destiné à financer le Pôle enfance d'un montant de 1 100 000 € souscrit en 2014 pour une durée de 20 ans (terme en décembre 2035)

Il est à noter que le prêt auprès de la CDC est indexé sur le taux du livret A qui impacte à la hausse les taux d'intérêts depuis le 1^e octobre 2022

Une ligne de trésorerie de 500 000€ souscrite à compter de janvier 2024 auprès de la Caisse d'Epargne

V- Les ressources humaines : la structure des effectifs *

Effectifs du CCAS : 215 agents au 31/12/2022

Effectifs CCAS au 31/12/...	2019	2020	2021	2022
Fonctionnaires et contractuels permanents	212	210	209	201
Contractuels non permanents	19	19	16	14
TOTAL	231	229	225	215

- ❖ Recours à l'intérim pour 25 intérimaires sur l'année sur le service SSIAD
- ❖ 1 contractuel recruté en contrat aidé
- ❖ 77% de fonctionnaires et 16% de contractuels permanents

Les caractéristiques des agents

Filières	Total
Administrative	14%
Médico sociale	80%
Technique	1%
Animation	4%
	100%

Age moyen des agents permanents : **48 ans**

Répartition des agents par catégorie

Catégorie A	21%
Catégorie B	30%
Catégorie C	49%

- ❖ Répartition qui a beaucoup évolué depuis les évolutions des grilles de rémunération des travailleurs socio, EJE, aides soignants, et auxiliaires de puériculture

Répartition des agents permanents à temps complet ou non complet

	Temps complet	Temps non complet
Fonctionnaires	83%	17%
Contractuels	54%	46%

- ❖ 21% des fonctionnaires sont à temps partiel et concernent 20% de femmes
- ❖ La filière médico-sociale est la plus concernée par les temps non complets

Rémunérations

	2021	2022
Charges de personnels	8 661 021€	8 756 651 €
Rémunérations annuelles brutes	5 904 994€	6 037 185 €
Primes et indemnités	1 139 766€	1 079 752 €
Heures complémentaires/supplémentaires	60 882€	45 356 €
NBI	62 634€	62 983 €
Supplément familial de traitement	34 871€	49 490 €
Complément de traitement indiciaire	0	130 919 €

- ❖ En 2022, 82,1% des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnels

Les mouvements : - 8 agents / 2021

- ❖ 42 arrivées d'agents et 50 départs
- ❖ 70% des départs sont des fins de contrats de remplacements
- ❖ 79% des arrivées concernent des contractuels et 14% des mutations

* Source : bilan social/RSU 2022

VI – Une approche stratégique à adopter

Le travail initié sur la stratégie du CCAS

Les outils et les méthodes

1/ Travail d'optimisation et de suivi d'indicateurs d'activité

- ❖ Travail avec la DSI, construction de requêtes automatisées
- ❖ Travail en interne / groupes de travail : choix d'indicateurs

2 / Réflexion sur l'évolution de l'offre de services du CCAS au regard de l'évolution des besoins des publics

- ❖ **Écriture des projets de service** impliquant les équipes sur les thématiques du projet de direction:
 - Les publics accompagnés et l'évolution de leurs besoins,
 - L'offre de service du CCAS et ses spécificités dans l'écosystème,
 - Les équipes intervenantes et les évolutions de compétences nécessaires.

= > Modalités de mise en œuvre : réunions thématiques animées par les chefs de service
+ journées ponctuelles animées par un prestataire externe pour chaque service
- ❖ **Écriture du projet de direction**
 - Questionner la place du CCAS et travailler sur ses spécificités, au regard de l'éco-système (autres acteurs présents, évolution de besoins des publics...)
 - Développer une culture commune et des mutualisations à l'échelle de l'ensemble des services : *Ex: Service Petite enfance : demande d'équipements à l'échelle de l'ensemble du service petite enfance et non par établissement, permettant de demander des subventions auprès de la CAF.*

VI – Une approche stratégique à adopter

Le travail initié sur la stratégie du CCAS

3 / Consolidation du modèle économique des services tarifés

Pour les autres activités, rechercher de nouvelles recettes, pour réduire le reste à charge du CCAS

4/ Évolution des organisations de travail

Les outils et les méthodes

- ❖ Service Maintien à Domicile :
 - Lancement d'un audit externe sur la stratégie de maintien à domicile
 - Travail sur la tarification du RAD => Benchmark / travail avec les autres CIAS,
 - Reprise de déficit par le CD 79 (84 839€)
 - La nouvelle réforme de tarification des SAAD (déshabilitation à l'aide sociale entraînant une tarification libre)
 - La réforme des futurs services autonomie

- ❖ Service Petite Enfance: lancement d'un audit externe sur la petite enfance

- ❖ Réponses à des appels à projets, demandes/recherches de subventions (prise en charge des personnes en souffrance psychique, problématiques d'isolement, mobilité, maison de la parentalité...). Développement du mécénat.

- ❖ Travail sur les évolutions des organisations et identification des compétences nécessaires à venir (Départs à la retraite en 2024, réorganisations..)

VII- En synthèse

Trajectoire 2024

Rétablir l'équilibre
budgétaire du CCAS

- ❖ **Maintenir et optimiser** les recettes de fonctionnement et d'investissement pour contrer l'effet ciseaux des recettes/dépenses et rétablir une CAF brute et une CAF nette positives.
- ❖ **Agir sur la tarification** comme levier financier.
- ❖ **Contenir** l'évolution de la masse salariale (84,3% des dépenses réelles de fonctionnement) et particulièrement l'enveloppe de remplacements.
- ❖ **Maîtriser** les charges d'exploitation dans un contexte toujours inflationniste.
- ❖ **Dégager des marges de manœuvre** en fonctionnement et mobiliser des recettes d'investissement, pour poursuivre de manière raisonnée le renouvellement des différents équipements du CCAS et assurer les travaux nécessaires au maintien ou à l'évolution de son patrimoine.